

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mai, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, Mme Patricia FERLAUX, M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC-COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoint ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Karine DELEURME, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Isabelle BIARD, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, M. Christophe COMMUNIER, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

M. Khaled BENMAKHLOUF, ayant donné pouvoir à Mme Sophie HEUDE.
Mme Alice LEBRET, ayant donné pouvoir à Mme Patricia RAULT.
Mme Anne-Céline BOUTROS, ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude RAULT.
Mme Gwénaëlle BOSSE, ayant donné pouvoir à Mme Maria CARRE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. BOUCHER, Directeur Général.
Mme CHARRIER, Directrice Générale Adjointe.
M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.
M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.
Mme GELY.
Mme HURAUULT.

Mme Esa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des condoléances pour le décès, le 18 mai 2019, de Madame Louise COUASNON, mère de Madame Monique COUASNON de la direction « Education, Enfance, Jeunesse ».

1 . COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

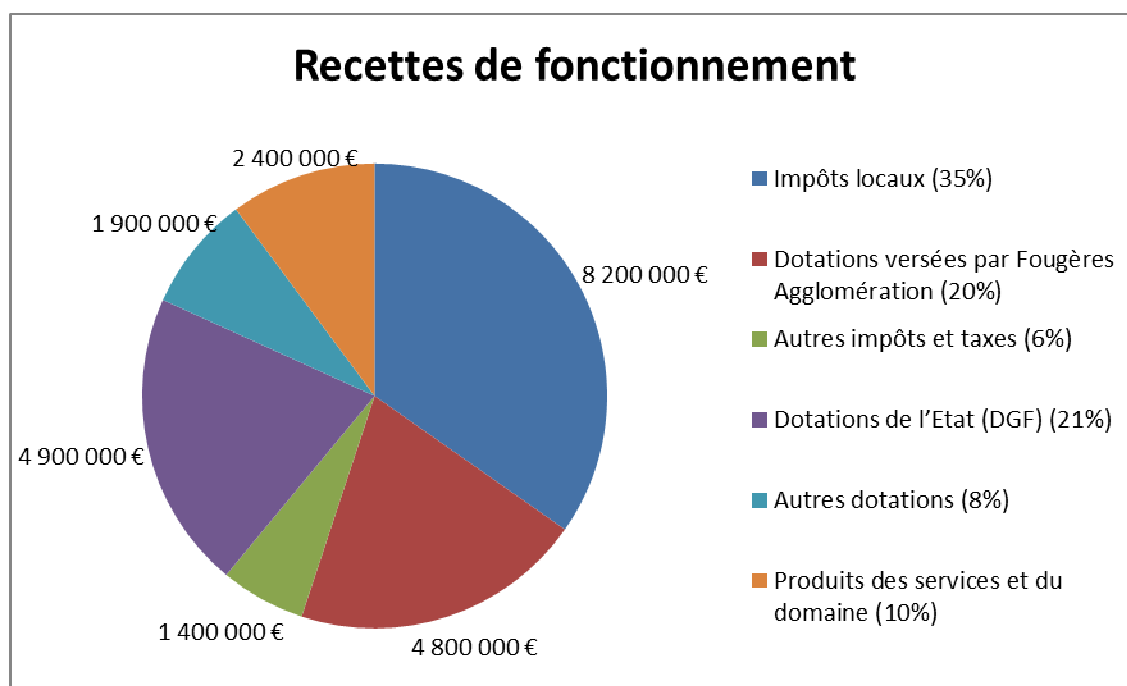
Monsieur le Maire présente le compte administratif, ce document budgétaire présente l'ensemble des recettes perçues et des dépenses réalisées au cours de l'année 2018 et permet ainsi d'avoir connaissance tant des services que des projets qui ont été mis en œuvre ainsi que de la situation financière et budgétaire de la ville.

Monsieur le Maire remercie les agents de la Direction des Finances et du Budget qui ont préparé les documents qui vous ont été remis, ainsi que l'ensemble des agents municipaux qui mettent en œuvre au quotidien nos projets et décisions.

Le budget de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (23,6 millions d'euros)

Elles ont évolué de 0,83 % par rapport à 2017 et se répartissent ainsi :

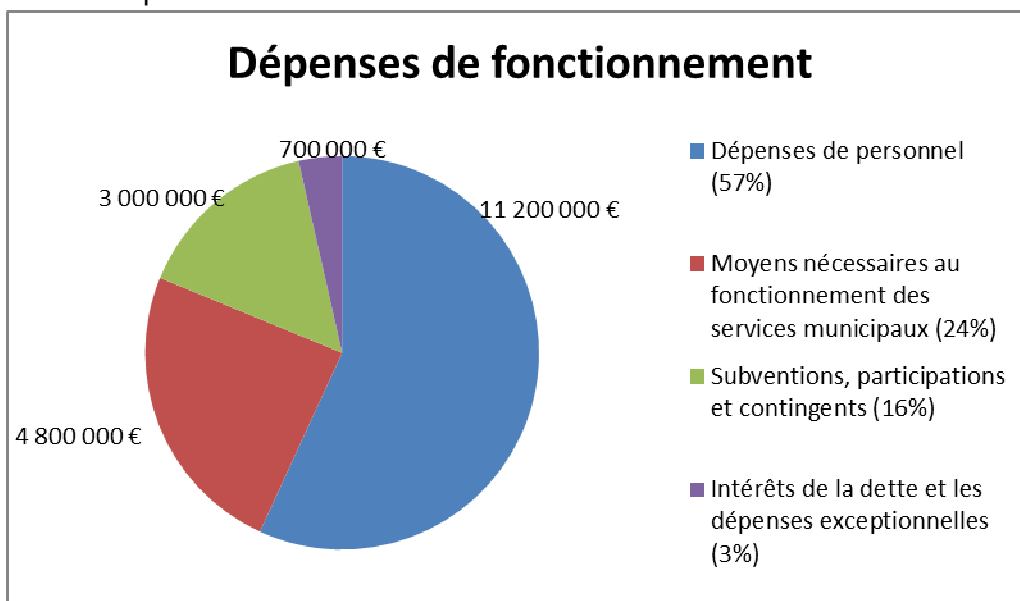


Il convient notamment de souligner :

- ❖ Les produits des services et du domaine hors atténuation de charges ne représentent que 10 % de l'ensemble des recettes réelles, et sont plutôt stables, malgré une augmentation substantielle des recettes du Château liées à l'accroissement du nombre d'entrées.
- ❖ Les taux des impôts locaux sont stables depuis 2009, et la progression de recettes est liée à la revalorisation des bases définie dans la loi de finances ainsi qu'à une augmentation des bases liée à la mise sur le marché de nouveaux logements.
- ❖ La dotation versée par Fougères Agglomération (20 % des recettes), suite au transfert de services effectué en 2003, baisse légèrement (30 000 €) en raison du transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- ❖ Les dotations de l'Etat (21 % des recettes) ont progressé de 2,1 % par rapport à 2017, soit une hausse de 100 000 € en raison de l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation qui prennent en compte des indicateurs favorables à la Ville.
- ❖ Les autres impôts et taxes (6 % des recettes) augmentent de 3,5 % par rapport à 2017 pour deux raisons principales :
 - Les recettes provenant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales augmentent de 10 %.
 - La taxe sur les friches commerciales, dont 2018 était la première année d'application, a rapporté près de 30 000 €.
- ❖ Les autres dotations (8 % des recettes) enregistrent deux évolutions importantes :
 - Une progression de plus de 90 000 € de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales.
 - Les participations reçues pour l'accueil du Tour de France.

Les dépenses de fonctionnement (19,7 millions d'euros)

Elles se répartissent de la manière suivante :



Elles ont diminué par rapport à 2017 de 3 % pour les raisons suivantes :

- ❖ Les dépenses de personnel (57 % des dépenses) ont légèrement baissé parce qu'un certain nombre de postes n'ont pas été pourvus malgré les publications effectuées.
- ❖ Les moyens nécessaires au fonctionnement des services municipaux (24 % des dépenses) ont diminué de 3,5 % pour plusieurs raisons :
 - Un retard dans l'exécution des travaux de maintenance de l'éclairage public suite à la reprise de la gestion de cet entretien en régie au 1^{er} janvier 2018.
 - La ville a renégocié ses marchés d'assurance et gagné ainsi 48 000 €.
 - La cotisation Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) versée au syndicat du Haut Couesnon est maintenant décomptée de l'attribution de compensation versée par Fougères Agglomération.
- ❖ Quant au chapitre relatif aux subventions et participations (16 % des dépenses), hormis un rattrapage sur deux ans du versement des subventions aux villes jumelles du Sud en 2017, il évolue à la hausse de 0,2 %
- ❖ Enfin les intérêts de la dette et les dépenses exceptionnelles (3 % des dépenses) ont enregistré en 2018 une baisse de 16,4 % en raison d'une bonne négociation des taux des emprunts.

Monsieur le Maire rappelle que seulement 10 % des recettes de fonctionnement de la Ville provient des produits des services et du domaine. Tout le reste, c'est de l'impôt, qu'il soit local, ou qu'il soit national et qu'il revienne ensuite sous forme de dotations. Ce chiffre, il est particulièrement important de le souligner, notamment dans le contexte actuel, comme il est important de souligner que l'impôt est nécessaire pour financer les services publics mis en œuvre par la ville, en matière de développement, d'éducation, de sport, de culture, de patrimoine, de logement, de sécurité et de tranquillité publique, de solidarité, ou encore qu'il permet d'entretenir au quotidien l'environnement qui participe à la qualité du cadre de vie. D'où toute l'attention portée à sa bonne utilisation. Fougères est la ville de Bretagne de plus de 10 000 habitants dans laquelle les impôts locaux sont les moins élevés.

La capacité d'autofinancement

Le remboursement du capital de la dette était de 1,7 million d'euros au 1^{er} janvier 2018, en augmentation de 4,81 % par rapport à 2017.

La capacité d'autofinancement nette (intégrant les travaux en régie, 901 000 €), indispensable pour financer une partie des investissements est de près de 3 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement

Elles ont atteint 8,4 millions d'euros, y compris avec les travaux en régie. La liste des travaux réalisés a été indiquée dans le document de présentation du compte administratif.

Parmi les projets les plus importants, réalisés ou commencés en 2018 :

- Le Pôle Social pour près d'1,85 million d'euros
- La salle de gymnastique pour 618 000 €
- La rue des Feuteries pour 1,4 million d'euros
- L'aménagement de la rue Nationale : 255 000 €
- La fin des travaux du Gué aux Merles
- Des travaux d'aménagement dans les quartiers et de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public
- Des travaux de dévégétalisation et d'entretien du patrimoine

Pour financer ces dépenses, il a été utilisé :

- L'autofinancement net d'un montant de 3 millions d'euros
- Le fonds de compensation de la TVA de 1,3 million d'euros
- Des subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental pour 1,4 million d'euros
- Et 3 millions d'euros d'emprunt.

La situation financière de la ville de Fougères est bonne comme le montrent les indicateurs suivants :

- L'excédent brut de fonctionnement par habitant (252 €) est bien supérieur à celui des villes de 10 000 à 50 000 habitants ;
- De même la capacité d'autofinancement brute par habitant que l'on peut utiliser pour financer la section d'investissement est de 222 € alors qu'elle s'élève à 178 € dans des villes comparables, soit 25 % de plus ;
- La capacité d'autofinancement nette consacrée au financement des travaux est de 140 €, un montant bien supérieur à celui des villes de 10 000 à 50 000 habitants ;
- Le montant des travaux réalisés à hauteur de 8,4 millions d'euros est d'un très bon niveau comme peuvent le constater les concitoyens dans les quartiers ;
- La dette par habitant au 1^{er} janvier 2019 est de 1 177 €, soit légèrement plus élevée (d'environ 10 %) que la moyenne des villes de même strate ;
- L'annuité de la dette par habitant est en revanche plus faible que dans les villes de 20 000 à 50 000 habitants (de l'ordre de 18 %), ce qui démontre que la gestion de la dette se fait à des conditions favorables ;
- La durée de remboursement de la dette, indicateur majeur en termes d'endettement, est de 5,3 années, une durée tout à fait satisfaisante.

En conclusion, au cours de l'année 2018, beaucoup de projets ont été réalisés et le montant des travaux est donc particulièrement élevé pour une ville comme Fougères. La ville aussi mis en œuvre des services publics de qualité pour lesquels nous nous sommes engagés lors du vote du budget et veillé à la bonne gestion de l'argent public. Tout cela est rassurant pour les concitoyens.

Madame BIARD salue la présentation du document qui est en évolution ces derniers temps, elle pense notamment à la présentation des dépenses et des recettes qui sont plus lisibles qu'avant.

Sur le fond du document, il s'agit d'une discussion sur les comptes administratifs, c'est donc un constat essentiellement financier, même si certains points font apparaître des projets ou des écarts par rapport aux comptes administratifs de l'année précédente, justifié par certains éléments. Il s'agit avant tout de chiffres, donc elle ne souhaite pas refaire la discussion budgétaire de fond du mois de mars. Seuls ces indicateurs n'ont pas forcément d'autres significations que de comparer d'une année à l'autre le résultat positif ou négatif.

Elle pense qu'il pourrait être intéressant qu'au mois de mars, elle puisse discuter de budget à budget et au mois de mai, de compte administratif à compte administratif. Il n'y a jamais de passerelle entre le compte administratif et le budget. A une certaine époque, Madame BIARD avait suggéré que lors du vote du budget, elle puisse avoir à l'esprit le compte administratif de l'année précédente, mais Monsieur le Maire indique à chaque fois que c'est compliqué, alors que cela se fait pourtant dans d'autres collectivités.

Ce qui pourrait être plus simple, c'est de présenter les comptes administratifs en regardant par rapport à l'année précédente et au budget auquel il se rapporte. Parce qu'il y a l'adoption du budget en début d'année et du compte administratif à l'issue de cette année, ce qui serait intéressant c'est de regarder ce qui a été réalisé par rapport au budget voté. Parce que si la comparaison n'est que de compte administratif à compte administratif l'analyse n'est pas la même.

Cela permettrait de constater en fin d'année si tous les projets sont réalisés, s'il y a des écarts, s'il s'agit de projets structurants ou au contraire des projets importants qui n'étaient pas prévus. Elle pense que cette donnée est essentielle et elle souhaite disposer de ces éléments lors de la présentation des prochains comptes administratifs.

Elle revient sur une donnée évoquée dans la présentation, celle des impôts à Fougères, Monsieur le Maire ayant indiqué que les impôts de Fougères étaient les moins élevés par rapport aux autres communes.

Monsieur le Maire précise que les impôts de Fougères sont les moins élevés des villes de plus de 10 000 habitants et qu'il se fonde sur des études sérieuses.

Madame BIARD constate que Monsieur le Maire résonne en valeur absolue, mais l'explication essentielle de cette faible valeur des impôts est liée à la faible valeur locative de l'immobilier à Fougères. La valeur locative de Fougères est la plus faible du grand Ouest, pour ne pas dire du département. Evidemment lorsque les impôts se rapportent à des valeurs locatives faibles, le produit est relativement faible.

Les impôts doivent être également ramenés au revenu moyen et là aussi à Fougères, le revenu moyen est le plus faible du grand Ouest. Il faudrait donc toujours faire le rapport entre cette valeur de l'impôt et le revenu moyen des habitants, parce qu'évidemment quand on a un revenu moyen très faible, cela reste une valeur importante et elle pense qu'on ne peut pas avoir une analyse uniquement sur le montant des impôts.

Monsieur PENNELLE indique que le compte administratif est une photographie exacte des politiques qui ont été menées par rapport au budget. Il signale également la grande clarté du document et l'utilisation de la couleur, il a d'ailleurs constaté que le bleu marine était omniprésent et il ne peut que s'en satisfaire.

Un compte administratif, c'est un document comptable important, mais c'est aussi le reflet d'une politique et des choix de la majorité, donc il votera contre le compte administratif du budget principal, en conformité avec son vote du budget, par contre il votera pour les comptes administratifs des budgets de l'eau, de l'assainissement et tous les budgets annexes, comme à son habitude.

Monsieur LEMOIGNE apporte des précisions pour les subventions de la page 10 du document. Chaque année 30 000 € sont inscrits pour les deux villes jumelles du Sud, en 2018 et 2019. Les 30 000 € n'ont pas été versés, d'où les 61 000 € qui créent un décalage pour les subventions solidarités internationales.

Il rappelle qu'au Nicaragua, il y a plus de 300 morts et de nombreuses personnes emprisonnées. La situation est difficile avec les sandinistes, il rencontre donc des difficultés à récupérer les bilans des actions engagées et les projets pour le futur.

Par ailleurs Ouargaye est en état d'urgence depuis décembre 2018 et sous couvre-feu depuis avril 2019. Récemment deux français ont été interceptés par les terroristes, il faut avouer que la situation est très difficile au Burkina et Ouargaye étant une ville frontière du Togo (40 km), toutes les villes frontières sont dans une situation très compliquée. C'est pour cela qu'il est malheureusement déconseillé de s'y rendre.

Il ajoute que les sœurs de Rillé, qui sont présentes au Burkina depuis 1961, ont toutes été rapatriées en France, sur ordre de l'Evêque, conseillé par l'ambassade de France.

Monsieur LEMOIGNE remercie les conseillers municipaux d'accepter de sanctuariser ces subventions pour les villes jumelles, en attendant qu'elles aillent mieux.

Monsieur BOUDET pense que Monsieur PENNELLE aura remarqué que la page de garde du compte administratif tirait plutôt sur le rose et le rouge, il a l'impression que Monsieur PENNELLE a une vision des couleurs un peu sélective.

Il complète les explications et les analyses faites des budgets et notamment l'impôt. Un élément important est souvent oublié, c'est le coût des services pour les concitoyens et l'action politique menée pour la garderie, les repas, la politique aux associations, l'eau et l'assainissement... En comparant avec une autre ville moyenne, on s'aperçoit que « comparaison n'est pas raison ! ».

Monsieur le Maire note que Madame BIARD pense que le compte administratif n'est qu'un constat financier. Dans sa présentation, Monsieur le Maire a indiqué certaines réalisations que les concitoyens apprécient dans les différents quartiers, puis il y a des indicateurs qui ne correspondent pas à des variations d'une année sur l'autre puisque des comparaisons sont établies avec des communes de mêmes strates (10 000 à 20 000 habitants ou 20 000 à 50 000 habitants) et l'évolution de ces indicateurs peut se vérifier au fil des années.

Le compte administratif est le document qui présente la situation financière de la ville et qui permet aux concitoyens de mesurer si les grands équilibres sont assurés.

Monsieur le Maire remarque que chaque année Madame BIARD utilise la même technique : lors de la présentation du compte administratif elle parle budget et lors de la présentation du budget, elle parle compte administratif. Monsieur le Maire n'a jamais dit que c'était compliqué, il a indiqué qu'au moment où le budget est établi, il ne dispose pas de tous les éléments relatifs au compte administratif, parce qu'il y a certaines activités qui sont assurées par la direction financière et qu'il n'est pas en capacité, au mois de janvier, de fournir ces éléments.

Il a entendu dire qu'il fallait être attentif aux dépenses de personnel, manifestement Madame BIARD l'est moins lorsqu'il s'agit de poser des questions de ce type lors du conseil municipal. La comparaison entre le compte administratif et le budget peut se comprendre et Madame BIARD est en mesure de la faire. Par exemple, en 2018 il a été réalisé 8,4 millions d'euros de travaux et d'acquisitions, le montant des investissements inscrits était autour de 13 millions d'euros. Lors de la présentation budgétaire, Il avait été inscrit beaucoup plus, car dans toutes les communes, ce sont des dossiers qui nécessitent des préparations et pour les préparer il faut les inscrire, mais il sait que tous les travaux inscrits ne seront pas réalisés.

Pour les dépenses de personnel, cela correspond aux inscriptions qui ont été assurées et pour les autres postes de dépenses ils étaient en réduction de 3,5 %, - 4 % par rapport aux inscriptions qui avaient été effectuées. L'essentiel du document c'est l'ensemble de ces indicateurs et l'appréciation que l'on peut porter sur la gestion de la ville.

Concernant les impôts, il est juste de dire que Fougères possède une faible valeur locative, mais il faut saisir une chose, c'est que la cotisation d'impôt, ce que paye le citoyen, n'est pas la valeur locative, c'est le produit de la valeur locative et du taux.

Or, il est important dans les comparaisons de prendre la cotisation effective qui est payée par les concitoyens. Il y a des collectivités qui ont des faibles valeurs locatives, mais qui ont des taux qui sont 15 à 20 % supérieurs. C'est bien cette cotisation qui est essentielle, il se base sur des études menées par un cabinet spécialisé qui se nomme : « Ressources Consultants », qui encore jusqu'à l'année dernière publiait dans Ouest-France des études sérieuses qui n'ont jamais été remises en cause et qui faisaient état du positionnement de la ville.

Il faut également regarder par rapport aux impôts ce qui est réalisé et Monsieur BOUDET a eu raison de souligner certains exemples. Il prend l'exemple de la restauration scolaire, cela fait des années qu'il a été retenu un tarif inférieur à 1 €. Le montant de l'impôt place la Ville de Fougères dans de bonnes conditions, ce que Madame BIARD a du mal à reconnaître.

Monsieur le Maire remarque que Monsieur PENNELLE a évoqué le fait qu'il s'agissait d'une photographie des choix faits par la majorité. Ce qui est juste, mais également les réalisations mises en œuvre pour une collectivité de 20 000 habitants. Il invite Monsieur PENNELLE à se rendre sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales afin de le constater.

Monsieur le Maire annonce qu'il quitte la salle pendant les votes et invite donc Monsieur BESSON à procéder aux votes des comptes administratifs.

LE BUDGET PRINCIPAL

ADOpte - 2 contre (M. PENNELLE ; Mme D'ORSANNE) - **6 abstentions** (M. COQUET ; Mme AUSSEURS ; Mme BIARD ; M. COMMUNIER ; Mme OSSATO-BOURGEON ; Mme VIEUXBLED)

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

LE BUDGET ANNEXE DE LA CONVENTION D'ENTENTE EAU – LECOUSSE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**LE BUDGET ANNEXE DE LA CONVENTION D'ENTENTE
ASSAINISSEMENT – LECOUSSE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

LE BUDGET ANNEXE DE LA PLACARDIERE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RUE MELOUIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

LE BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE GARE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de soutenir cette gestion à laquelle ils sont attentifs, ainsi que les services mis en œuvre et les projets réalisés.

**2 . BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

ADOPTE - 6 abstentions (M. COQUET ; Mme AUSSEURS ; Mme BIARD ; M. COMMUNIER ; Mme OSSATO-BOURGEON ; Mme VIEUXBLED)

3 . COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 . INDEMNISATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES FEUTERIES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 . SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LOCAUX – ANNÉE 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 . REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES FOUGÉRAISES DU 1^{ER} DEGRÉ – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7 . REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES FOUGÉRAISES DU 1^{ER} DEGRÉ – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8 . CRÈCHE FAMILIALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9 . DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - BILAN VACANCES DE PRINTEMPS 2019 ET PERSPECTIVES ÉTÉ 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10 . MAISONS DE JEUNES ESPACE RENCONTRE ET ASSOCIATION LE VALDOCCO – SOLDE DE LA SUBVENTION 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public].

11 . ASSOCIATIONS CULTURELLES – PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AVEC LA CRÉATION DE DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE SOUTIEN / AIDE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

Monsieur le Maire souligne que l'augmentation qui en résulte est bien supérieure à l'inflation. Il pense qu'il était souhaitable que ce travail soit réalisé, qu'il sert de référence pour les années à venir et cela se concrétise par un soutien renforcé au monde associatif culturel.

Il remercie Madame GAUTIER-LE BAIL, Madame CHARRIER et ses services pour le travail qui a été effectué.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. FONDS D'ACTION CULTURELLE – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. COULEUR PARTAGE – ANIMATION ESTIVALE 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. ASSOCIATION CLUB TOUS PHOTOGRAPHES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – ANIMATIONS ETE 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. MOMIE – DEPOT AU MUSEE DE VITRE – CONVENTION DE DEPOT

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. PROGRAMME ANNUEL D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. DEMANDE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES POUR L'EXPLOITATION DE LIEUX DE SPECTACLES ET LA DIFFUSION DE SPECTACLES

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – ANNEE 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT DU SOLDE A MONSIEUR DESPAS ET MADAME TURPIN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. IMPASSE DE LA LANDE DU BAS – CESSION D'UN TERRAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'APE2A (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DE L'ADULTE) – SOUTIEN A LA PARENTALITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) POUR LES PERMANENCES DE LA REFERENTE « VIOLENCES » SUR LE PAYS DE FOUGERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC – FLEURISTE COULEUR NATURE – AIDE FINANCIERE LIEE A L'ACCESSIBILITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 27 juin 2019 à 20h30.

Monsieur le Maire rappelle deux animations majeures, le début du grand festival « Fougères musicales » et une belle exposition d'art contemporain à partir du début du mois de juin.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h00.